

Cession d'une exploitation à titre onéreux et à titre gratuit : aspects pratiques

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les principales problématiques qui entourent la transmission d'une exploitation agricole
- Connaître les règles qui permettent d'y apporter des solutions
- Avoir connaissance des principaux régimes fiscaux de faveur applicables en cas de transmission d'une exploitation agricole

PROGRAMME

I. Cession d'une exploitation à titre onéreux

Cas pratique 1 : cession d'un centre équestre exploité à titre individuel

a. Cession de terres

- Contraintes liées à un cahier des charges SAFER ou à un engagement d'exploitation personnel

b. Problématique des baux

- Principe d'incessibilité
- Bail cessible hors cadre familial

c. Cession de bâtiments

- Cas particulier des constructions sur sol d'autrui

d. Cession d'un fonds agricole ou cession d'éléments isolés concourant à une activité agricole

e. Fiscalité

- Droits d'enregistrement
- Plus-values (cas de l'option pour le maintien des terres dans le patrimoine privé, biens migrants...)
- TVA

PÉDAGOGIE

Benjamin TRAVELY,

Notaire à Marcigny (71), Responsable pédagogique du label Notaire Conseil du Monde Rural

Sandrine BESSON,

Juriste-consultante Cridon Lyon, responsable du service Droit rural

II. Cession d'une exploitation à titre gratuit

Cas pratique 2 : donation d'une exploitation viticole exploitée dans le cadre d'une SCEA

a. Transmission entre vifs

- Problème des évaluations
- Fiscalité des baux ruraux à long terme et DMTG
- Constitution d'un GFA familial
- Cession des baux

Cas pratique 3 : décès de l'exploitant individuel

b. Transmission à cause de mort

- Attribution préférentielle
- Continuation du bail

DATE ET HORAIRES

Judi 11 juin 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant de bonnes connaissances en droit rural

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.

